



# Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 30/12/2020 à 18h30

(à la Halle d'animation du Puech des Ouilhes)

Nombre de conseillers en exercice : 15 (Présents ou représentés : 15)

## Présents :

- Conseillers : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Jacqueline BOULANGE, Benoit DHOYE, Antoine GENCE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

*Excusés : Patrick EVEILLARD (représenté par Antoine GENCE), Aurore LEFEBVRE (représentée par Annelise MICHEL-GAGNAIRE), Caroline BARRAL-AURATUS (représentée par Patrice COUDON), Jérémy LABRUNIE (représenté par Maryline MONTEILLET), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU), Nathalie VIDALENS-BRASSAT (représentée par Simone SALAT).*

- Delphine QUILLET, secrétaire de Mairie.

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**Début de la séance :** 18h30

En préambule, Mme le Maire réexplique le problème de **vice de forme du conseil municipal du 22 décembre 2020, annulant celui-ci et obligeant à reprogrammer un nouveau Conseil Municipal le 30 décembre 2020.** Elle remercie les conseillers pour leur compréhension et leur présence ce soir.

Delphine QUILLET est désolée de l'erreur commise et présente ses excuses à l'ensemble des conseillers : le 16/12/2020, en envoyant la convocation pour le Conseil Municipal du 22/12/2020, elle a oublié d'ajouter l'adresse mail de Serge POTEL (problème technique sur la liste de diffusion utilisée). Le 21/12/2020, le projet de délibération devant être présenté le 22/12/2020 lui a cependant bien été envoyé. Un message d'excuse a été adressé à Serge POTEL dès le 23/12/2020 et le Conseil Municipal a été reprogrammé. Mme le Maire a informé la préfecture de cette maladresse indépendante de sa volonté.

Le Conseil Municipal devait se tenir impérativement avant le 31/12/2020 pour statuer sur le projet de délibération relatif à l'attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents communaux.

Alain PEYROU remet à Mme le Maire un **courrier de Serge POTEL** faisant état de différentes demandes, remarques ou interrogations. Mme le Maire en fait la lecture exhaustive en séance.

Les points évoqués portent sur :

- le rapport relatif à la vitesse relevée par le radar positionné mi-octobre à Jallès-Bas (demande des originaux),
- le compte-rendu du Conseil Municipal du 11/12/2020 (erreur sur le nombre de votants pour une délibération),
- la convocation du Conseil Municipal du 30/12/2020 (délibération relative à la prime non citée en objet),
- la présence de Nathalie VIDALENS-BRASSAT aux Conseils Municipaux (absences excusées),
- la demande d'inscription en l'état des indications qu'il a souhaité porter à la connaissance des élus présents.

Pour éviter tout problème de retranscription, Annelise MICHEL-GAGNAIRE suggère que le courrier de Serge POTEL soit scanné et intégré au compte-rendu. Cette proposition est soumise au vote :

**Vote :**

Proposition : Intégration du courrier de Serge POTEL au compte-rendu		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Le courrier de Serge POTEL est joint en page suivante.

30.12.2020.

1. Demande à Madame Le Houré d'envoyer la photocopie, des résultats des viennes à Jaller-Bas relevées par l'entreprise ou la société qui a réalisé ces contrôles - exemplaires originaux photocopiés -  
- gros problèmes de passage par jam en montant au descendant du 14 au 19 octobre nous étions à nouveau confinés -
  2. Demande annulation Procès-Verbal du Conseil Municipal du Vendredi 11.12.2020 -  
Erreur sur le nombre de votant dans annulation.  
Accord d'un droit de passage à Julien Braupel
  3. Sur convocation de ce jour -  
il n'est point précisé en objet la fixation des modalités d'allocation de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles - etc -
- Question diverses - demande si Nathalie Vidaleus Branat n'est pas là - je demande sa démission -  
Absences 5.11.2020 excusee -  
11.12.2020 excusee -  
22.12.2020. Nan présente mais portée sur le compte rendu comme moi -  
- Toutes les indications portées à la connaissance des élus présents doivent être inscrites sur le prochain compte rendu en l'état sans peine que se porte préambule *Stoléf*

## 1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2020

Le problème évoqué par Serge POTEL sur le nombre de votants pour la dernière délibération du Conseil Municipal du 11/12/2020 (accord d'un droit de passage sur le communal à Julien TROUPEL) tient au fait que Aurore LEFEBVRE a été contrainte, pour raisons professionnelles, de quitter la séance à 22h15, au tout début du point 9 relatif aux travaux. Jean-Paul TROUPEL ayant été exclu du vote, le nombre de votants était bien de 12 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11/12/2020 sera modifié pour intégrer cette précision.  
L'approbation du compte rendu est donc reportée au Conseil Municipal de janvier 2021.

Remarque : Aucun compte rendu n'a été rédigé pour le Conseil Municipal du 22/12/2020, celui-ci ayant été annulé dès le lendemain pour vice de forme. Les informations générales données le 22/12/2020 sont reprises dans le présent compte rendu, au point 3 « Questions diverses ».

## 2. Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés pour la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID-19

Pour être valide, cette délibération doit impérativement être prise avant le 31/12/2020 : ce point a été confirmé par le Centre de gestion.

Le projet de délibération a été envoyé à l'ensemble des conseillers en amont du Conseil Municipal : Mme le Maire en rappelle les termes en séance.

Le décret n°2020-570 du 14/05/2020 offre la possibilité de verser une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale ayant contribué à assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Mme le Maire propose l'octroi d'une prime exceptionnelle à 3 agents afin de valoriser leur capacité d'adaptation :

- Prime de 400 € pour 2 agents (agent technique ATSEM et agent administratif Secrétaire de Mairie) ayant contribué à la continuité de service et ayant accepté de nouvelles fonctions dès le 24/03/2020 (périodes 1 et 2).
- Prime de 200 € pour 1 agent (agent technique Cantinière) ayant contribué à la continuité de service et ayant accepté de nouvelles fonctions à partir du 30/10/2020 (période 2).

Mme le Maire a réuni les 4 agents communaux, mi-décembre, afin de leur expliquer le dispositif et le projet qu'elle souhaitait proposer au Conseil Municipal, l'objectif étant d'être le plus juste et équitable possible.

La prime sera versée en janvier 2021.

Jean-Paul TROUPEL est exclu du vote, son épouse étant concernée par l'attribution de la prime.

Proposition : Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents conformément au projet de délibération transmis le 23/12/2020 (14 votants après retrait de Jean-Paul TROUPEL)
--

Vote :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## 3. Questions diverses

- **Réunion Travaux du 30/12/2020** : Mme le Maire, plusieurs membres de la Commission Travaux et Alain PEYROU, se sont retrouvés, ce jour, au Camping Municipal afin d'arrêter les plans souhaités pour la mise aux

normes et la réhabilitation du bâtiment. L'objectif est de pouvoir adresser une demande précise à Monsieur PLANTECOSTE (CIT) et de pouvoir préparer les dossiers de demandes de subventions.

- **Informations générales données lors du Conseil Municipal du 22/12/2020** (annulé pour vice de forme) :
  - Subventions pour les travaux du Bourg : Mme le Maire et Delphine QUILLET ont fait les demandes de versement du solde, sachant qu'un acompte avait été demandé pour la subvention « Bonus Relance » et que celui-ci n'a pas encore été versé.
  - Travaux à réaliser au Camping du Puech-des-Ouilhes : Le montant des travaux convenus pour 2021 devrait être de l'ordre de 35 à 40 000 € TTC maximum : rénovation de 3 chalets, sécurisation de la clôture autour de la piscine, remplacement des descentes d'eau des sanitaires, démoussage de certains chalets.
  - Contrôle, par l'APAVE, des installations électriques de tous les bâtiments communaux : Le rapport devrait nous parvenir très prochainement.
  - Toit de la salle polyvalente : L'huissier mandaté par la société AURITOIT a décommandé sa venue initialement prévue le 22/12/2020. Sa venue sera reprogrammée en janvier.
  - Subventions 2021 : Les dossiers DETR sont à déposer avant le 29/01/2021. Les subventions LEADER et CAR doivent également être demandées en janvier.
  - Population au 31/01/2021 : Selon les données INSEE, le nombre d'habitants pris en compte dans les référentiels pour la commune de Lacapelle-Viescamp sera de 530 habitants à compter du 31/01/2021.
  - Colis CCAS : La distribution a été faite les 18 et 19/12/2020. Des cartes faites par les enfants de l'école ont été jointes à chaque colis.
  - Bulletin municipal : Les impressions seront prêtes le 23 ou 24/12/2020. La distribution sera assurée par les conseillers disponibles, selon la répartition arrêtée en séance.
  - Dépistage COVID-19 : A partir de début janvier, un bus CABA va circuler dans toutes les communes. Nous avons la possibilité, soit de nous regrouper avec Saint-Paul-des-Landes, soit de faire venir le bus à Lacapelle-Viescamp pour une demi-journée (a priori, le lundi 18/01/2021 matin mais cette date reste à confirmer). De façon unanime, les conseillers présents privilégient plutôt la deuxième hypothèse.
  - Travaux en cours : Le marronnier vient d'être remplacé par un orme. L'entourage choisi sera de couleur rouge brique. L'installation de la table est également en cours (dans le Bourg, entre la Mairie et l'école).
  - Cartes reçues en Mairie : Mme le Maire souhaite partager avec les conseillers quelques courriers reçus récemment et qui lui ont fait très plaisir.
    - Carte du club de Judo remerciant la municipalité de sa confiance pour les TAP.
    - Faire-part de naissance de Faustine, fille de Virginie BONNARD et Antoine TOURNADRE.
    - Carte de Stéphanie MOMBOISSE, enseignante à l'école de Lacapelle-Viescamp, remerciant la municipalité de l'accueil qui lui a été réservé depuis 4 mois.
  - Commissions : En réponse à une demande d'Alain PEYROU, Mme le Maire confirme que certaines commissions ne se sont pas encore réunies.
  - Visite du marais par la CABA : Monsieur Yves ALEXANDRE, maire de CARLAT, est conseiller délégué en charge de l'environnement et du développement durable à la CABA. Il s'occupe notamment de la Plantelière, des zones sensibles, etc. et souhaiterait, à ce titre, pouvoir visiter le marais. Antoine GENCE et Jérémy LABRUNIE prendront contact avec lui pour convenir d'une date et inviteront également Monsieur DABERNAT.
  - Fêtes de fin d'année : Mme le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la décoration du Bourg et souhaite de bonnes fêtes à l'ensemble des conseillers.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance du 30/12/2020 a été levée à 19h05.**